



PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 13 mars à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 203, 4<sup>e</sup> rang de Moreau (LOT: 5 113 812)**

Demande de dérogation mineure (2023-0016) au 203, 4<sup>e</sup> rang de Moreau, qui a pour objet d'autoriser en zone REC-02 :

- La construction d'un bâtiment principal de 92.22m<sup>2</sup> au lieu de 87.15m<sup>2</sup> tel que prescrit par le règlement de zonage en vigueur;
- La construction d'un abri d'auto adjacent à la maison, qui serait situé à 5.08 mètres et 5.20 mètres de la ligne latérale droite au lieu des 7 mètres prescrit par le règlement de zonage.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 article 19.8, 8.3.1 c) et à la grille de spécification.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 13 mars 2023.

Donné à Ferme-Neuve, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt-trois.

Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 22 février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 22 février 2023.

Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière